

Lors du débat sur le projet de loi « climat », Jean-Pierre Sueur est intervenu pour défendre le patrimoine remarquable que constituent les moulins. Il a pris pour exemple les moulins du Loiret et, tout particulièrement, ceux qui sont situés sur la rivière la Cléry dont les trente propriétaires ont reçu, il y a quelque temps des lettres comminatoires des services de l'État, ce qui a conduit des élus -dont lui-même - à intervenir pour instaurer un dialogue.

Jean-Pierre Sueur a souligné l'avancée que constitue le texte adopté par l'Assemblée Nationale, qui exclut la destruction des moulins tout en prenant en compte les nécessités liées à la continuité aquatique.

Il a dit que le Sénat devait aller dans le même sens, ce qui a été le cas puisque le Sénat a finalement repris, après un long débat, la rédaction de l'Assemblée Nationale.

Jean-Pierre Sueur a ajouté qu'il fallait à la fois préserver le riche et remarquable patrimoine que constituent nos milliers de moulins tout en préservant la continuité écologique, et a conclu en affirmant qu'*« il ne fallait pas opposer, mais au contraire harmoniser, nature et culture. »*

>> [Lire son intervention en séance publique](#)

>> [Voir la vidéo](#)

>> [Lire l'article de Public Sénat](#)